

Mesdames, Messieurs,

Leyla TEMEL m'a transmis votre mail au sujet de l'après-midi « Prox'aventure » la semaine dernière au sein du parc Péri et je me permets de vous apporter quelques éléments de réponse en tant qu'adjointe au maire en charge de la Prévention.

L'action a été pilotée par la direction de la Prévention avec le concours de la police municipale et en partenariat avec l'association Raid'Aventure, composée de plus de 300 policier-es nationaux adhérents, qui dispose d'une expérience de 30 ans sur l'ensemble du territoire national mais également d'agrément du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Cohésion Sociale. L'idée de ce dispositif est de permettre aux habitant-es et aux policier-es de pratiquer des activités sportives et de dialoguer pour mieux se connaître et donc mieux cohabiter au quotidien. C'est la troisième année que nous faisons intervenir l'association sur le quartier Péri et cette année nous avons souhaité convier les élèves et enseignant-es des écoles voisines en plus des passages des riverain-es, considérant que le dialogue et la connaissance mutuelle est utile dès le plus jeune âge.

1) Aucun élève n'a manipulé d'arme. Un stand de tir au laser était proposé et il s'agit du matériel identique à celui utilisé par la fédération française de tir dans le cadre des disciplines olympiques.

2) L'ensemble de l'initiative s'est déroulé dans une atmosphère sereine et apaisée. A aucun moment l'exercice de la violence n'a été prôné, mis en valeur ou même montré. Cette action qui concourt à l'apprentissage de la citoyenneté s'inscrit au contraire en cohérence avec les programmes scolaires dédiés à la découverte des institutions et permet de faire écho aux règles de vie commune inscrites dans les règlements intérieurs des écoles ou encore au code de la route. Comme évoqué avec les écoles et les inspecteurs de l'éducation nationale, il sera proposé par la suite aux classes participantes d'avoir des débouchés avec des interventions du correspondant scolaire du commissariat (un professionnel de la police dédié à la prévention en milieu scolaire) et/ou une participation à l'exposition « Moi jeune citoyen » proposée par la direction de la Prévention.

3) Lors de l'action Prox'aventure, les polices nationale et municipale ont uniquement proposé des ateliers sans violence avec des co-interventions entre l'association et la police municipale : football, boxe, découverte des métiers, présentation du projet vélo en lien avec le « savoir rouler », gestes qui sauvent, gestes techniques, parcours sportifs, espace dialogue, tir au laser. La présentation du matériel et des équipements de police ont une portée d'explication et de désacralisation et non d'appel à la violence.

4) Je ne comprends pas votre quatrième point au sujet des données personnelles qui auraient été demandées par des intervenants extérieurs et consignées. Aucune donnée personnelle n'a été demandée dans le cadre de cette initiative ; je vous remercie de bien vouloir m'expliquer ce à quoi vous faites référence.

5) Les trois écoles qui ont participé l'ont fait avec les enseignant-es et des parents d'élèves accompagnateurs qui ont fait part de leur satisfaction et de la qualité des interventions, appelant même pour certains parents à la reconduction du dispositif plus régulièrement et sur l'ensemble des quartiers. Concernant l'école Langevin, toutes les classes de CM1 et CM2 ont participé, accompagnées par les enseignant-es

volontaires sur proposition de la directrice d'école (qui était elle-même présente), et à aucun moment les élèves n'ont été qu'avec des intervenant·es extérieurs.

Au total, cette action a rassemblé plus de 200 enfants accompagnés de leurs enseignant·es et de parents d'élèves. Les échanges ont été de qualités et l'ensemble des acteurs et partenaires ont salué la bonne tenue de l'événement.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire et pour vous apporter les explications qui manqueraient.

Bien cordialement,

Oriane FILHOL

Maire adjointe de Saint-Denis en charge des Solidarités, de la Prévention, des Droits des femmes et de la Lutte contre les discriminations

Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis déléguée à la lutte contre les discriminations

01 49 33 62 41 / 06 27 37 56 99

oriane.filhol@ville-saint-denis.fr

Contact assistante : Nadia BEN ADDI, nadia.benaddi@ville-saint-denis.fr / 01 49 33 69 17